



## Châtaignier



**N°03**  
**20/07/2018**



**Animateur filière**

Raphaël RAPP  
Chambre régionale  
d'agriculture  
Nouvelle-Aquitaine  
[raphael.rapp@na.chambagri.fr](mailto:raphael.rapp@na.chambagri.fr)

**Directeur de publication**

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Grand Sud-Ouest  
Châtaignier N°X  
du JJ/MM/2018 »



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

### Ce qu'il faut retenir

- **Carpocapse de la châtaigne** : Tous premiers papillons piégés. Pas de risque à ce jour.
- **Cynips** : vol des adultes en cours. Généralement, fort parasitage par *Torymus sinensis*.

- **Carpocapse de la châtaigne (*Cydia splendana*)**

#### Éléments de biologie

*Cydia splendana* est un petit papillon nocturne de couleur grise/brune ou gris clair (deux formes existent).

Pour l'identifier : Ailes antérieures, gris cendré, traversées de fines lignes claires ; à l'angle postérieur, une tache gris argenté bordée de brun et renfermant 4 petits traits noirs.

Contrairement à d'autres espèces de carpocapses, comme le carpocapse de la pomme, *Cydia splendana* **n'a qu'une seule génération par an** (on le dit « univoltin »), qui se développe **de fin juillet à fin septembre**.



**Mâle de *Cydia splendana*, ailes étalées**  
(taille réelle : 13 à 18 mm d'envergure)

(crédit : T. M. Gilligan & M. E. Epstein, TortA (<http://idtools.org/id/leps/tortai/>))

**La ponte débute 4 à 5 jours après l'accouplement des femelles. L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte.** La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et présente une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

*Le stade baladeur* : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne.

*5 stades larvaires* : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments.

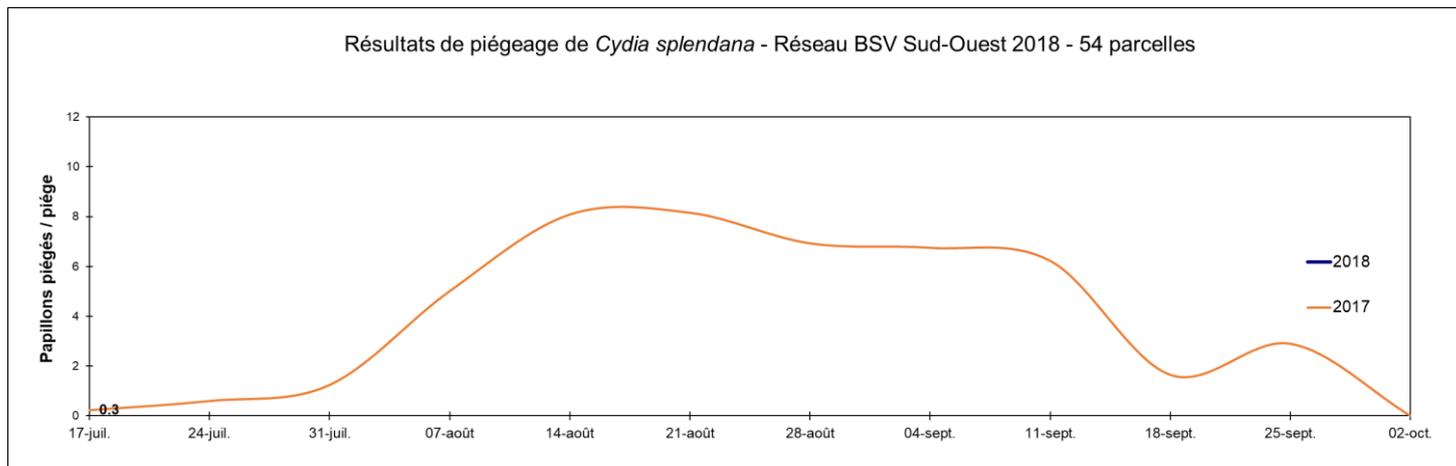
À la fin de sa croissance, la larve perfore l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

## Dégâts

Fruits véreux, particulièrement susceptibles au développement des pourritures des châtaignes.

## Observations du réseau

Si vous souhaitez participer au réseau de suivi du vol du carpocapse, n'hésitez pas à contacter directement l'animateur de la filière BSV : [raphael.rapp@na.chambagri.fr](mailto:raphael.rapp@na.chambagri.fr)



### Evaluation du risque – carpocapse du châtaignier

Les tous premiers papillons ont été capturés dans le Lot et en Dordogne.

Néanmoins, **le vol n'a pas encore significativement démarré. Le risque est donc très faible à nul.**

### Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaignier sont les suivantes :

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Fredon Limousin, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, CAPEL, SCA SOCAVE, Fruits rouges du Périgord, Périgourdine, LIMDOR, Invenio, Valcausse et les agriculteurs observateurs

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".